



ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/07/2024

Jijel le : 27 02 2024

2 ieme MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **ABDELHADI YASSER** représentée par son gérant
Mr **YASSER ABDELHADI**, sis à : CITE 50 LOGTS ZONE URBAIN N° 02 – BT 01 LOCAL N° 01 RC

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 42/AT/SDT/DRA/2019
- ODS de démarrage des travaux : 174 du 20.12.2023

- Projet : **RELEVÉ DERANGEMENT RESEAU –CMP TAHER**

* Objet de la mise en demeure :

Je viens par la présente vous informer que vous n'avez pas encore entamer les travaux relatifs au projet en question, malgré la première mise en demeure daté le 27.02.2024

A cet effet, vous êtes mise en 2 ième demeure, et vous êtes tenu de se rapprocher de nos services dans un délais n'excédant pas 03 jours .

Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel provient la résiliation du contrat.



Le Directeur

jijel le.....
Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Jijel
Signé : Youcef BELLIL